Nations Unies A/ES-10/608–S/2013/729

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
10 décembre 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

Lettres identiques datées du 10 décembre 2013, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous nous voyons dans l'obligation d'appeler votre attention sur la montée persistante des tensions dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le territoire qui constitue l'État de Palestine.

Les forces d'occupation israéliennes continuent de recourir à une force excessive contre les civils palestiniens, y compris les enfants et les manifestants pacifiques, ce qui entraîne des morts, des blessés et des destructions de biens. Israël, Puissance occupante, poursuit implacablement ses activités d'implantation illégales et la construction du mur, et continue d'imposer des châtiments collectifs au peuple palestinien. Ces violations ont de profondes répercussions sur le terrain, comme en témoignent la montée des tensions, la dégradation de la situation socioéconomique et le pessimisme croissant à l'égard des chances de succès des négociations de paix et de la viabilité de la solution des deux États. Jour après jour, au lieu d'asseoir la confiance dans le processus politique, Israël continue de semer de sérieux doutes quant à ses intentions réelles, minant le processus et suscitant la colère du peuple palestinien.

Une des victimes les plus récentes de l'agression israélienne contre la population civile palestinienne sous occupation est un adolescent de 14 ans, Wajih Wajdi el-Ramahi, qui a été atteint, le samedi 7 décembre, près du camp de réfugiés de Jalazoun, d'une balle réelle tirée par un Israélien embusqué dans une tour de guet, près de l'implantation israélienne de « Bet El ». D'après des témoins, l'adolescent jouait au football avec des amis et se dirigeait vers une épicerie se trouvant près de l'école pour acheter des boissons lorsqu'il a été blessé

13-61356 (F) 131213 161213

Merci de recycler

mortellement dans le dos. Il est tragique que ses proches, ses amis et la communauté pleurent sa disparition, alors qu'ils savent pertinemment que la mort d'un enfant causée par les forces d'occupation israéliennes n'aura probablement pas de conséquence et que l'on continuera de voir des colons et des soldats israéliens tuer, blesser et mutiler des civils palestiniens, sans avoir à rendre compte de leurs crimes.

Israël continue dans le même temps de recourir à la violence et à une force excessive contre les civils palestiniens qui manifestent contre l'occupation, tout particulièrement contre les implantations, le mur, les agressions et les provocations israéliennes sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, à Jérusalem-Est occupée. Le 6 décembre 2013, les forces d'occupation israéliennes ont attaqué des civils non armés qui manifestaient comme chaque semaine contre le mur d'annexion et les implantations israéliennes, au cours de défilés commémorant la vie de Nelson Mandela, l'ancien Président sud-africain qui vient de disparaître, en hommage à son propre défilé historique en faveur de la liberté, à son œuvre de justice et de paix et à la solidarité indéfectible dont il avait fait montre à l'égard du peuple palestinien.

Des dizaines de Palestiniens ont été arrêtés au cours de ces manifestations et des dizaines d'autres ont été blessés par balle ou ont inhalé des gaz lacrymogènes lancés par les forces israéliennes, au cours de manifestations à Biliin, Maasara, Kfar Qaddoum, Nabi Saleh et près de la mosquée Al-Aqsa, à Jérusalem.

S'agissant des agressions et provocations incessantes d'Israël contre la mosquée Al-Aqsa et son esplanade, nous sommes contraints, une fois de plus, d'appeler l'attention de la communauté internationale sur cette situation dangereuse, tandis qu'Israël continue d'attiser les tensions, de blesser les susceptibilités religieuses et de susciter des conflits. Nous condamnons et rejetons toute tentative de modifier illégalement le caractère, l'identité religieuse et historique et le statut de ces lieux saints, et demandons qu'il y soit mis un terme dans l'ensemble de Jérusalem-Est occupée. Nous tenons également à ce que cessent les agissements illégaux visant à altérer la composition démographique de la ville et en premier lieu la campagne israélienne de peuplement dans toutes ses manifestations, la démolition des habitations palestiniennes et la révocation des droits de résidence des Palestiniens dans la ville, qui entraîne le déplacement forcé de familles palestiniennes et constitue une violation flagrante du droit international humanitaire de la part de la Puissance occupante.

Nous prions instamment la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, de tenir dûment compte de la montée des tensions et de la situation dangereuse qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Les participants à la réunion ministérielle de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenue aujourd'hui à Conakry, ont demandé au Conseil de se réunir pour se pencher sur la situation dangereuse qui règne à Jérusalem. La reprise des négociations de paix ne décharge pas le Conseil des responsabilités que lui confère la Charte, à savoir l'examen des questions de paix et de sécurité internationales, y compris les mesures dangereuses et illégales prises par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien et ses lieux saints. Il faut fermement agir et amener Israël à respecter le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et la volonté de la communauté internationale, avant toute nouvelle dégradation de la situation.

La présente lettre fait suite aux 477 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 27 novembre 2013 (A/ES-10/607-S/2013/708), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**